

20^c.

Journal du Lot

20^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —)	2 fr. 50
» 2 ^e page (— d° —)	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le Comité des Experts s'est réuni. Sa tâche sera délicate, mais il a l'autorité et la compétence pour la réaliser. — La réconciliation du Saint-Siège et de l'Italie.

Le Comité des Experts est, enfin, réuni. Événement silencieux, mais considérable, dont les conséquences, bonnes ou mauvaises, pèseront plus d'un demi-siècle sur notre pays.

Cela vaut la peine qu'on y regarde de près !

Quelle doit être l'œuvre de ce terrible Comité ?

Pour s'en bien rendre compte, il faut connaître, en gros, la situation qui lui est soumise.

En 1921, les Alliés, réunis à Londres, avaient arrêté l'état des paiements à faire par l'Allemagne. Ceux-ci avaient été fixés à 132 milliards de marks-or...

On se rappelle que l'Allemagne ne paya pas. Impuissance ou mauvaise volonté, ce n'est pas le moment de le rechercher. Le mark tomba à zéro. Les créanciers se trouvèrent en face du néant. L'Allemagne avait fait faillite.

Après bien des péripéties, un accord entre les Alliés et le Reich confia à un comité présidé par l'Américain Dawes le soin de chercher les moyens d'arrangement.

De ses délibérations sortit ce qu'on a appelé « le plan Dawes ». Son œuvre d'ensemble consista à dresser comme un bilan des ressources réelles de l'Allemagne, à donner aux créanciers des gages sérieux, des garanties positives, à déterminer avec précision ce qu'ils recevraient annuellement et comment ils seraient payés... Etant entendu qu'il ne pouvait s'agir là que d'un état de choses provisoire, destiné seulement à parer à des difficultés passagères et à rendre ultérieurement possible un règlement définitif.

C'est ce règlement-là auquel il s'agit de procéder.

En vertu de ce plan Dawes, qui fonctionna parfaitement depuis 5 ans, l'Allemagne paye à ses créanciers un montant normal de 2 milliards 500 millions de marks-or par an. Mais comme ce plan Dawes n'avait pas à déterminer le total de la dette allemande, celle-ci reste fixée en principe aux 132 milliards de l'accord de Londres.

Ainsi l'annuité Dawes ne représentant pas 2 0/0 de la dette totale, celle-ci ne s'amortit pas. Et si les choses demeuraient comme elles sont, l'Allemagne pourrait verser indéfiniment les 2 milliards 500 millions de marks-or. Elle ne diminuerait pas sa dette et, au bout de 50 ans, elle continuerait à devoir 132 milliards, tout comme au premier jour.

Il est évident qu'une telle situation ne peut se prolonger. Le débiteur a autant d'intérêt que les créanciers à un règlement définitif.

Les Experts auront donc à compléter l'œuvre de leurs prédécesseurs. Ils devront fixer le montant des annuités à verser par le Reich. Ils devront aussi fixer le nombre de ces annuités.

Il va de soi que les Allemands s'efforceront d'obtenir la fixation d'une annuité aussi peu élevée que possible. On discutera beaucoup sur la capacité de paiement du Reich qui se déclarera misérable et impuissant. La tâche des experts sera délicate, mais ils ont la compétence et l'autorité qu'il faut pour la mener à bien.

Donc, il n'y a plus de question romaine.

Le Saint-Siège et l'Italie sont réconciliés. Le Pape ne se tient plus pour prisonnier dans le Vatican. Il a cessé de protester contre la présence à Rome du gouvernement italien. Celui-ci n'est plus l'usurpateur. La Ville Eternelle est désormais la Capitale du Roi de l'Église en même temps que du Roi d'Italie...

« Eh ! bien, j'aime autant vous l'avouer tout de suite, j'ai beau aligner toutes ces formules solennelles, je n'arrive pas à m'exciter sur cet événement !

Il faut que je sois privé du sens des proportions, car j'ai beau lire un peu partout qu'il s'agit là d'un des « ac-

tes les plus grands de notre époque » je n'éprouve ni l'émotion ni l'admiration dont je vois que mes confrères sont saisis.

Je ne cherche pas à railler. Je voudrais bien me rendre compte avec quelque précision de ce qu'il y aura de changé dans le monde à partir d'aujourd'hui. J'ai lu attentivement les articles consacrés à cet événement. Les uns débordent d'enthousiasme et de joie, les autres manifestent des inquiétudes et des craintes. Mais ceux-ci comme ceux-là procèdent par affirmations. Il faut les croire sur parole et partager leurs sentiments sans savoir exactement sur quoi ils sont fondés. Ce sont moins des opinions que des impressions...

Attendez un peu pour décider si nous devons nous attrister ou nous réjouir. Attendez de connaître avec précision ce qu'on a signé, car le texte même des traités n'a pas été publié...

D'ici là, notons ce que dit *Le Temps*, à savoir que dans cet accord la réconciliation se serait faite plutôt au bénéfice de l'Italie. Les thèses italiennes auraient triomphé. La souveraineté personnelle du Pape serait reconnue. Mais le pouvoir temporel de la Papauté ne serait pas rétabli et on ne reconstituerait pas un véritable Etat Pontifical.

Ainsi, cette revendication qui passait pour essentielle serait abandonnée. Le Pape aurait en fait renoncé au pouvoir temporel !

Si c'est vrai, on ne peut songer sans quelque sourire à toutes les colères et à toutes les indignations d'autrefois !... C'était bien la peine vraiment que sous le Second Empire la France s'en fut constituée le gardien jusqu'à entretenir des troupes françaises à Rome même pour empêcher les Italiens d'y entrer ! C'était bien la peine qu'en 1870 Napoléon III refusât de les retirer, sacrifiant ainsi délibérément l'alliance possible de l'Italie contre la Prusse au maintien de ce pouvoir temporel dont la restauration semble aujourd'hui secondaire au Pape lui-même !

— Rappelez-vous troupes, disait-on à l'Empereur, vous avez assez à faire avec la Prusse. Laissez le Pape se défendre seul. Abandonnez Rome aux Italiens !

— Jamais, répondit Napoléon III. Quelques semaines plus tard, il était vaincu et prisonnier à Sedan. Les Italiens prenaient Rome au Pape, qui déclara s'enfermer dans une protestation dont il ne se départirait « jamais ».

Lui aussi disait « jamais ».

Et c'est lui aujourd'hui qui dit aux Italiens d'y rester.

Emile LAPORTE.

— o —

PETITS MOTS D'ECRITS

PROFITONS-EN

Les Chinois, un jour, un jour d'il y a longtemps, eurent une idée: celle d'écarter les étrangers de leur sol. Dans ce but, ils entourèrent l'immense territoire d'une muraille formidable. Nul ne pouvait entrer sinon par quelques portes, soigneusement gardées.

Il semble que nos voisins transalpins soient tentés, aujourd'hui, de s'entourer d'une muraille de Chine, non moins haute, mais, pour l'instant, seulement psychologique.

Deux journaux italiens imprimés sous l'œil de la censure, c'est-à-dire avec l'agrément officiel, viennent de publier de violents articles contre les touristes étrangers, et particulièrement les Anglais et les Américains qui viennent en Italie.

C'est avec une sorte de fureur sacrée que l'Impero publie :

« Les Touristes se déclarent excédés de l'Italie. Nous l'admettons et cela avec la plus grande satisfaction... Depuis la guerre, l'Italie ne veut plus de l'industrie touristique qui la déshonore et sans laquelle elle peut parfaitement vivre... Nous nous trouvons mieux seuls dans notre maison... Nous voudrions conserver pour nous notre patrie moine d'art, de beauté, et de souvenirs, sans entendre à chaque pas le fastidieux « very beautiful » de l'admirateur errant. Et plus tard, quand une personne ne l'attendra, nous émergerons et une fois de plus nous étonnerons le monde... »

Si un seul journal italien embouchait cette trompette, il n'y aurait rien à dire. Une hirondelle ne fait pas le printemps ni un seul flocon de neige l'hiver.

Mais le Popolo d'Italia insiste à son tour, vigoureusement.

Chacun étant maître chez soi, nous

Informations

Au Sénat

Le Sénat a discuté une proposition de loi de M. Roustan relative à l'enseignement de l'espagnol et de l'italien dans les écoles.

Il réclame pour ces langues la place qu'elles méritent et qu'elles n'ont pas dans notre enseignement officiel. Il déclare qu'elles sont même « sabotées » non seulement dans l'enseignement secondaire mais dans l'enseignement primaire supérieur.

M. Feuga regrette que l'italien ne soit pas enseigné à Toulouse comme l'est l'espagnol.

Il parle en faveur également des dialectes locaux.

Après des observations présentées par M. Béard, Reynal, M. Marraud, ministre de l'Instruction publique, promet de donner les instructions nécessaires. Un ordre du jour de confiance est adopté.

La Conférence des experts

Au cours de la première délibération des experts, l'un des représentants américains, M. Morgan, a déclaré que le point de vue américain consistait à régler comme une grande affaire de banque internationale, et en tenant compte de toutes les exigences légitimes, le problème des réparations.

Les premiers exposés ont fait apparaître des divergences importantes entre les vues des différents délégués. Cependant, au cours de la brève discussion qui a eu lieu, le désir d'arriver à une solution d'ensemble a été unanimement exprimé.

Le mandat municipal

Le groupe des sénateurs-maires s'est réuni, pour entendre M. Laboulinne, rapporteur à la Commission d'administration générale de la proposition de loi tendant à porter à six ans la durée du mandat municipal. Le groupe a décidé à l'unanimité de demander l'inscription de cette proposition à l'ordre du jour de l'une des plus prochaines séances du Sénat.

Mort du Bey de Tunis

Le bey de Tunis, S. A. Sidi Mohamed El Habid, est décédé lundi, à 10 heures. S. A. Sidi Mohamed El Habid Pachia, bey de Tunis, qui vient de mourir, était né au Barde, le 13 août 1858. Son père, le prince Sidi Mohamed Al Mamoun, mourut, le laissant en bas âge. Son oncle, Sidi Mohamed Essadok, l'éleva.

En 1906, à la mort de Sidi Mohamed El Nadi et de l'avènement de Sidi Mohamed El Naceur, il succéda à ce dernier en qualité d'héritier présomptif ou bey du camp.

En juillet 1922, il monta sur le trône, à la suite du décès de Sidi Mohamed El Naceur.

Le souverain de Tunisie manifesta toujours le loyalisme le plus sincère à l'égard de la France, et il ne cessa pas, depuis son avènement, d'en fournir des preuves, accordant tout son appui aux diverses réformes entreprises par les représentants de la nation protectrice.

Quirinal et Vatican

Le traité politique entre le Saint-Siège et le gouvernement italien se compose d'un préambule et de vingt-sept articles. Il reconnaît la pleine propriété, l'autorité exclusive et absolue de la juridiction souveraine du Saint-Siège sur le Vatican, tel qu'il est actuellement constitué, et il crée la cité du Vatican en déclarant que dans cette cité aucune ingérence du gouvernement italien ne pourra se produire et qu'il n'y aura aucune autre autorité que celle du Saint-Siège.

La place Saint-Pierre, tout en faisant partie du territoire de la cité du Vatican, continuera à être normalement ouverte au public et soumise au pouvoir de police des autorités italiennes.

Corollaire du pacte Kellogg

La résolution du sénateur Capper autorisant le gouvernement américain à mettre l'embargo contre toute nation violant le pacte Kellogg a été déposée au Sénat. Le sénateur Borah a refusé d'exprimer une opinion sur cette résolution et a dit qu'en règle générale il était opposé aux sanctions économiques ou autres, qui sont des actes de guerre.

« Nous n'avons pas à critiquer cet état d'esprit, mais nous avons le droit d'en profiter. Puisque les Italiens ne veulent plus, chez eux, les voyageurs qui disent « very beautiful », accueillons avec amabilité, dans nos stations de tourisme, ces touristes que l'Italie rejette.

Ainsi les Italiens seront satisfaits de ne plus les avoir. Nous serons satisfaits de les avoir... Tout le monde, en France et en Italie, pour une fois, sera d'accord, et cela n'arrive pas si souvent pour que nous ne nous réjouissons pas de cette harmonie.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les Italiens, qui repoussent les étrangers, payent, en plein centre de Paris, un loyer très élevé pour une agence officielle de voyages et de propagande, laquelle colle des affiches magnifiques. — [De l'Animateur des Temps Nouveaux].

Troubles à Bombay

A Bombay les attentats isolés continuent et la situation est très tendue. On signale, au cours de la journée, quatre tués et trente-six blessés, dont cinq grièvement.

La troupe et la police appréhendent les gens suspects.

A l'occasion du Ramadan, des précautions sont prises; la ville se ressent du manque d'approvisionnement et de l'agglomération des détritons dans les rues où les boueurs apeurés ne viennent plus. Les gares sont encombrées d'ouvriers des filatures qui quittent la région.

EN PEU DE MOTS.

— Une plaque commémorative à la mémoire du chansonnier Aristide Bruant a été apposée sur la maison où il mourut, 17, rue Christiani, à Paris, le 12 février 1925.

— Mardi, dans un incendie, à Bruxelles, 4 pompiers ont été frappés de congestion occasionnée par le froid. Le froid était si vif que l'eau gelait dans les tuyaux.

— A Reims, à Remiremont, le thermomètre est descendu, mardi, à 23 degrés au-dessous de zéro. A Paris, il a marqué —16.

— L'aviatrice américaine, Miss Trout, a tenu l'air pendant 17 heures, 5 minutes, 37 secondes et a battu le record féminin d'endurance de près de 4 heures.

— On annonce la mort, à St-Nicolas-du-Port, près de Nancy, à l'âge de 85 ans, d'un vieux brave, M. Michel Traxel, qui sonna la fameuse charge de Reichssoffen.

NOS ÉCHOS

La foi.

Un chef d'orchestre distingué qui est, par surcroît, spiritiste et « guérisseur », vient de se voir condamner par la 10^e chambre correctionnelle à cent francs d'amende pour exercice illégal de la médecine et cinq cents francs de dommages-intérêts envers le syndicat des médecins.

Au prononcé du jugement, une audience tressauta et se mit à glapir des protestations indignées.

On l'expulsa, et dans la salle des Pas-Perdus un attroupement se forma, d'où jaillirent bientôt des discussions passionnées. Sceptiques et adeptes du spiritisme guérisseur, nez contre nez, échangeaient, ou plutôt croisaient des arguments.

Au premier plan du tohu-bohu, un gros monsieur avait maille à partir avec une petite dame :

— Il vous a guéris ?

— Parfaitement.

— Avec des prières ?

— Parfaitement.

— Et bien, moi, je vous dis que vous êtes malade encore.

Le gros monsieur levait les yeux vers le plafond et riait de pitié méprisante. Lors, la petite dame, haussant la voix de trois tons :

— Et qu'est-ce que ça peut faire, que je sois malade encore, si je ne le crois pas ?

Autres temps...

Le régime autocratique en vigueur au temps des tsars avait, il faut bien le reconnaître, des défauts inadmissibles pour l'esprit moderne.

Il se ressentait vraiment trop d'avoir été la création d'un Pierre-le-Grand et d'un Ivan le Terrible.

Sans être aucunement révolutionnaire, étiez-vous en désaccord avec les autorités sur un point de doctrine ? C'était l'en-voi au Caucase... pour commencer.

Puis, si vous ne faisiez pas amende honorable, la Sibérie et ses affreuses rigueurs.

Enfin, si l'on avait, en haut lieu, quelque raison de vous supposer irréductiblement impénitent, on vous faisait ramener à Moscou entre deux cosaques et on soumettait votre cas à un Conseil de guerre qui en avait vite fait son affaire... et la vôtre du même coup.

Meurs barbares d'un passé détesté, heureusement abolis.

Les agences. On apprend que Léon Trotsky, après avoir été envoyé au Caucase puis en Sibérie pour avoir discuté la politique de Staline, va être ramené à Moscou pour y comparaître devant un Conseil de guerre qui statuera son cas.

Humour.

Nos confrères mexicains font souvent preuve d'un humour bien amusant, notamment dans la rédaction de leurs faits divers. C'est ainsi que, la semaine dernière, nous avons pu lire dans un grand journal hebdomadaire de Mexico cette petite nouvelle en trois — ou quatre — lignes :

« Un colporteur, Pablo Carraja, 22 ans, a été interpellé par des policiers et fouillé. On n'a point trouvé d'armes sur lui. Plus suspect qu'on ne l'a été envoyé à la prison centrale. »

Nos confrères sont ou bien naïfs ou bien malicieux.

LES CONTEURS DE CHEZ NOUS

LA CLÉ D'OR

— Voyez-vous, disait le vieux poète, s'il y a tant de menus drames dans les familles autour du petit monde des enfants, c'est que les parents ont perdu la clé d'or qui ouvre les portes magiques de la vie. Si on laissait les âmes grandir comme les corps, nous habiterions avec Alice un pays de merveilles. Les grandes personnes répandent sur ce jeune feu toutes les cendres de l'expérience. Hélas ! quand elles accomplissent, comme un devoir, ce geste héréditaire et criminel, c'est que, déjà, elles ne comprennent plus. Cette malédiction doit dater de la chute.

Nous avions huit ou neuf ans, mon ami Jacques et moi ; notre amie Bérengère, ma cousine, en avait à peine sept. Une gosse ! Mais nous étions là. Nous formions un inséparable trio dans un petit chef-lieu tout mêlé du calme des champs.

A l'école cantonale, nous avions appris par cœur — et quel cœur ingénu et tendre que le nôtre ! — des « morceaux choisis » à la louange de la bonté. On nous vantait, dans nos petits manuels d'histoire, les bienfaits ineffables et sacrés de la liberté. Enthousiastes et dociles, nous voulions entrer dans la carrière à la manière des soldats bleus d'Erkman-Chatriaux. Tenez ! Comme le bon docteur de *Madame Thérèse* quittant ses richesses virgiliennes, sa pipe, son poêle, sa gouvernante, ses vieilles journées d'Alsace qui allaient si bien à son âme. Celui-là avait retrouvé la clé d'or.

Mais notre Europe à nous, notre vaste monde, c'était un humble bourg plein d'électeurs. Nous y trouvions cependant l'occasion de maint exploit. Bérengère nous assistait de ses avis complaisants. Devant elle, nous pouvions rêver en paix, déclarer nos projets en confiance bien qu'elle eût pour père un homme sévère et respecté, gardien de tous les préjugés sociaux. C'était le juge de paix.

Nous avions remarqué dans le voisinage un jardin potager clos de murs et d'une grille où un gros boutiquier, brun, barbu, le brûle-gueule aux dents M. Rispe, se rendait chaque jour. Il avait planté des choux au cordeau. D'abord inertes et penchants, nous les vîmes en quelques séances d'arrosage tendre leurs petites feuilles vertes pour le voyage de la vie, un voyage borné par la marmite ou l'étable aux lapins. Nous venions, entre les barreaux de la porte, admirer ce carré assorti, alentour, de planches finement sablées où pointaient des semis.

Or, la saison très sèche, brûlée de soleils violents, commença de marquer çà et là de lunules jaunes les petits choux verts. Ils baissèrent l'aile. Ils prenaient des tons de feuilles d'autonne et, de jour en jour, rétrécis, croquevillés, semblaient près de mourir un à un. M. Rispe avait bien, durant quelques jours, versé dans un creux de terre, au pied de chaque plante, une eau trouble et parcimonieuse. On eût dit que ce breuvage les empoisonnait. Un passant déclara : « Il fait ça au complet-goutte, il les tuera tous ».

Cependant, j'avais lu dans un vieux livre que mon père ne cessait de méditer et dont il m'expliquait maint passage (c'étaient *Les Essais*, de Montaigne) qu'un « général devoir d'humanité » nous attache « non aux bêtes seulement qui ont vie et sentiment, mais aux arbres mêmes et aux plantes ». Nous étions forts.

Un soir, Jacques et moi, franchîmes la grille à fer de lance, non sans dommage pour nos culottes. Ce fut d'abord pour constater que le réservoir de M. Rispe contenait encore près de cent litres d'eau. Nous nous regardâmes atterrés. M. Rispe était un sauvage. Ces petits choux si vifs, si frais, si clairs

« Ce n'est que temps de les mettre au lycée, dit le père de Jacques !

— Ah ! certes.

— Et cette petite sottise, déclara tante en désignant Bérengère, dans huit jours, prendra le chemin du pensionnat.

Ainsi qui rêve de liberté tombe dans les fers, ainsi, en acquérant l'âge et la science, les grandes personnes perdent la vérité — la clé d'or.

Léon LAFAGE.

Du tac au tac.

Louis K... écrivain, était « embusqué » pendant la guerre. Un jour, il reçut de la très grosse Mme Z..., l'actrice bien connue, une lettre qui débutait ainsi : « A l'homme qui peut porter un fusil. »

Il saisit aussitôt son porte-plume et commença sa réponse par ces mots : « A la femme qui peut porter un canon. »

naguère, il les laissait pâtir de soif — flétris, fanés, moribonds.

Nous disposâmes quelques tuyaux de zinc et le robinet, un peu rétif à nos doigts, s'ouvrit enfin à pleine cannelure. L'eau chanta dans le métal, coucut en rire de joie et le carré aux choux but toute cette vie. Nous assistions chaque plan. Et quand tous eurent leur saoul, nous fûmes bien vite portés à Bérengère le récit et l'hommage de notre exploit.

Le lendemain, M. Rispe assourdit le quartier de sa colère. Le garde champêtre fut saisi de l'affaire et les gardarmes et le juge de paix.

Il fut décidé que nous ne ferions pas plus de cas des rugissements que des enquêtes. Sans nous, cent pieds de choux mouraient, tout simplement. Il restait au surplus d'autres devoirs à remplir, à défaut de citernes à vider.

La Mignaud, autre voisine, faisait commerce d'escargots. Nous aimions fort en manger à la vinaigrette, farcis à la noix ou à la bourguignonne, voire enrobés dans un bel *alloli* provençal.

Nous étions outrés cependant que la Mignaud les élevât en captivité et les engraisât, si l'on peut dire, pour les vendre. Les chasser dans les jardins, dans les carrés de légumes, en plein méfait potager, soit : c'était de bonne guerre ; mais les cultiver, les soigner, les enclorre dans un grand cercle de cendres, au fond d'une cave, cela passait la barbarie permise. Quand on accompagnait la bonne chez la Mignaud, on voyait par centaines les escargots captifs, cornes dardées, ouvertes en branches de compas, glisser sur le sol carrelé ou la coquille du voisin ; mais dès qu'ils abordaient la ceinture, le rempart de cendres, ils se rétractaient comme blessés et changeaient de direction jusqu'à ce que la fatigue suspendit ce « supplice de l'espérance ».

Nous dévibrerions les limaçons. Un soir que la Mignaud avait mal clos sa porte, vingt brèches, vingt issues furent pratiquées dans le rempart. Et la fuite ! Le lendemain, les escargots, à la faveur d'une légère pluie nocturne, avaient enrubané le mur, la treille, le jardin, la route, l'escalier.

Les canards malheureusement, portaient des jabots nouveaux et rebondis... Quand la Mignaud constata le désastre, il ne restait plus une coquille dans l'escargotière. Alors, on l'entendit, la bonne femme. Elle cria au secours. On crut qu'elle allait sonner le tocsin.

Hélas ! Je ne sais qui nous déclara, nous vendit. Les parents en conseil et les deux plaignants convoqués nous interrogèrent sans pitié jusqu'à l'aveu — mais un aveu fier comme le récit de Rodrigue.

— Pourquoi, vilains enfants, pourquoi ?

« On me laissa la parole. J'essayai d'expliquer, avec des accents vengeurs, la grande pitié des choux et des limaçons, la cruauté de M. Rispe et la barbarie de la Mignaud. J'ajoutai qu'une certaine Victoire martyrisait des oies en les gorgeant de miel et leur donnait une maladie de fote, je... je voulais invoquer Montaigne... »

« On me crut fou. J'eus le désespoir de constater que mes parents ne me comprenaient pas. Nous ne parlions plus la même langue.

— Il n'est que temps de les mettre au lycée, dit le père de Jacques !

— Ah ! certes.

— Et cette petite sottise, déclara tante en désignant Bérengère, dans huit jours, prendra le chemin du pensionnat.

Ainsi qui rêve de liberté tombe dans les fers, ainsi, en acquérant l'âge et la science, les grandes personnes perdent la vérité — la clé d'or.

Léon LAFAGE.

Les mots d'autrefois.

On raconte que Fontenelle, presque centenaire, se laissa choir en essayant de ramasser l'éventail d'une jeune et jolie femme. Comme elle l'aida à se relever : — « Ah ! s'écria-t-il, si j'avais encore mes quatre-vingts ans ! »

La Librerie.

Chronique du Lot

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY
Gala Molière - Conférence Hilleret

Dimanche, pendant que sur les Boulevards de Cahors, Carnaval agitait ses grolots fêtés, un public convoié par les Amis du Beau Vieux Quercy communiait dans le culte fervent du grand Molière.

On y donnait deux de ses œuvres bien caractéristiques de son génie : *l'Avare* et les *Précieuses Ridicules*, que notre très distingué Inspecteur d'Académie, M. Hilleret, avait accepté de présenter par une causerie préliminaire sur « Molière et l'Art Comique ».

Au vrai, ce fut plus qu'une Causerie. Par un effort de condensation qu'il serait difficile de mieux réussir, M. Hilleret a trouvé le moyen de donner en trente minutes une véritable « étude » sur Molière. Nous ne saurions prétendre à résumer encore ce vigoureux résumé. A peine, pourrions-nous en donner quelque idée.

L'orateur se défend de vouloir ajouter son lot à l'amoncellement des commentaires dont Molière et son œuvre ont été le sujet. Pour juger cette œuvre, il ne faut pas la séparer de son auteur. Et, à grands traits bien choisis, M. Hilleret retrace cette existence si curieuse, si amère et si douloureuse du grand Comique... En 1659, il donne les *Précieuses Ridicules* qui font le pont entre les deux périodes de son théâtre. Il va passer de la farce, telle qu'elle se jouait alors, à la haute comédie. Les *Précieuses Ridicules* font la transition et tiennent des deux genres. C'est une peinture sociale, mais dessinée caricaturalement. L'observation et la satire y gardent le ton de la bouffonnerie. Pour que le rôle y soit joué dans l'esprit où il a été écrit, il doit être marqué par une forte exagération ridicule qui va presque jusqu'à la clownerie. Molière vise à faire réfléchir, mais en faisant rire !

Avec cette première satire de mœurs, Molière est entré dans la lutte. Il s'attaque ensuite aux vices, mais sur un autre ton. Ce sont les maris et les pères égoïstes, les faux et vrais dévots, les grands seigneurs débauchés, libertins et méchants, les médecins fameux et les charlatans. Triste et superbe tableau de la société avec son hypocrite, ses mensonges, sa rage ambitieuse, sa haine du bien...

Œuvre remarquable par son immensité. La foule qui grouille dans le théâtre de Molière est incomparablement variée, pittoresque, un peu vulgaire, mais par cela même vraie et vivante. Les rôles les plus courts sont marqués de traits si forts qu'ils sont inoubliables. Seuls, le cerveau de Shakespeare et celui de Balzac ont produit une foule aussi dense et aussi vivante.

M. René Hilleret, que le public profondément intéressé écoute avec attention, définit ensuite le comique de Molière et montre combien la langue drue et vigoureuse qu'il parle a gardé de sœur et de force, combien elle agit sur la foule et combien elle « passe la rampe ».

Enfin, il observe le courage qu'il fallut à Molière pour s'attaquer à tant de gens puissants et acharnés. Aussi sa carrière fut-elle une longue lutte. Pour tout cela, Molière nous est cher. Type essentiellement français, intelligent, généreux et bon. Il a fait preuve, en raillant ses propres douleurs, d'une philosophie qui ne manque pas de grandeur et qui se caractérise par le mépris des injures du sort.

CONTRIBUABLES, ATTENTION !

Les déclarations relatives aux impôts sur le revenu doivent être faites avant le 28 février.

Une circulaire officielle rappelle que, conformément aux prescriptions des lois en vigueur, les contribuables ont à fournir au service des contributions directes, avant le 28 février courant, dernier délai, leur déclaration relative :

- 1° Aux bénéficiaires industriels et commerciaux réalisés par eux au cours de l'année 1928 ;
- 2° Aux bénéficiaires de toute exploitations agricole ;
- 3° Aux bénéficiaires des professions non commerciales ;
- 4° Aux chiffres de leur revenu global avec l'indication, par nature de revenu, des éléments qui le composent.

En outre, toutes les personnes de nationalité française, possédant des avoirs à l'étranger, devront en faire une déclaration détaillée avec l'indication du revenu correspondant, lors même que le contribuable ne serait pas assujéti à l'impôt général.

Pour l'établissement de ces diverses déclarations, des formulaires imprimés sont mis gratuitement à la disposition des contribuables dans les mairies, dans les bureaux des contrôleurs et des percepteurs, ainsi que dans les bureaux de poste des villes de plus de 20.000 habitants.

Pour les voyageurs automobilistes

Les voyageurs et représentants de commerce automobilistes liront avec intérêt le jugement suivant que vient de rendre le tribunal correctionnel d'Argenton :

Le 2 septembre 1927, à Flers-de-l'Orne, M. Eugène Laurent, voyageur de commerce à Paris, qui conduisait une voiture automobile, était invité par deux agents des contributions directes à présenter son permis qui était du type prévu pour les véhicules servant exclusivement au transport des marchandises. M. Laurent ne put justifier du paiement de la taxe de luxe sur le prix d'achat de sa voiture. Au surplus, il n'avait été exonéré de ladite taxe qu'en raison de l'aménagement spécial du véhicule et sous la condition de l'affecter au transport exclusif des marchandises. La Régie estimait donc qu'en utilisant sa voiture pour le transport de personnes, sans être muni d'un permis du premier type, M. Laurent était punissable.

L'Administration soutenait aussi que les voitures utilisées par les voyageurs de commerce doivent être considérées comme servant essentiellement au transport des personnes, alors même qu'elles seraient munies d'un coffre pour le logement des échantillons, et qu'elles restent en conséquence, soumises au paiement de la taxe de luxe.

Le tribunal a décidé que, si l'automobile conduite par M. Laurent servait à le transporter auprès de ses clients, elle servait tout autant à transporter ses marchandises ; qu'elle a été construite et aménagée en vue du transport des marchandises ; qu'il n'est ni établi ni articulé que Laurent ait transporté des personnes avec lui ; qu'en conséquence, M. Laurent n'était tenu ni de payer la taxe de luxe de 6% ni de se munir du permis du premier type. M. Laurent a donc été acquitté et l'Administration des contributions indirectes condamnée aux dépens.

Création d'une Association séricicole du Sud-Ouest

Une réunion a eu lieu, à Montauban, sous la présidence de M. Vidal, préfet, entouré de MM. Astier, ancien député, président de l'Office national séricicole ; Loubat, sénateur du Tarn ; Puis, ancien sous-secrétaire d'Etat, sénateur de Tarn-et-Garonne ; Capgras et Constans, députés ; Heim, industriel ; Capéran, maire de Montauban, et les directeurs des services agricoles des départements voisins.

L'EXPOSITION LAVIGNAC à Paris

Tous ceux qui s'intéressent au mouvement artistique de notre époque connaissent l'œuvre picturale de notre compatriote, Alfred Lavignac. Ils apprécient hautement le délicat talent avec lequel il sait si bien exprimer le charme rude et mélancolique de nos paysages quercynois et ils ont la plus haute estime pour la probité de son caractère qui ne doit rien qu'à son propre mérite.

Alfred Lavignac prépare en ce moment une Exposition de ses œuvres qui aura lieu à Paris, aux Galeries Georges Petit, 8, rue de Sèze. Elle commencera le 15 février et finira le 28 du même mois.

On y verra une série de paysages du Quercy et de la Provence.

Nous signalons cette belle manifestation d'art à nos concitoyens en visite à Paris ainsi qu'aux nombreux lotois habitant la capitale. Ils auront l'occasion d'encourager un pur artiste et de collaborer pour leur part à une belle publicité faite au Quercy.

Contributions directes

M. Lautard, directeur de 3^e classe des Contributions directes à Cahors, est appelé, en la même qualité à Montauban.

M. Honorat, inspecteur principal hors classe des Contributions directes dans le département de la Seine (3^e direction) est nommé directeur de 3^e classe à Cahors.

Nous adressons à M. Lautard avec nos regrets de le voir partir de Cahors où il comptait de vives sympathies nos vives félicitations.

Nous prions M. Honorat de vouloir bien agréer nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Mérite agricole

MM. Ferrié, propriétaire à Soulemes et Combes, cultivateur à Cras, sont nommés chevaliers du Mérite agricole.

Félicitations.

Mardi gras qui, d'habitude, à Cahors, est relativement gai fut, ce 12 février, d'une tristesse désoleante.

La pluie, dès le matin, tomba en rafales ; pendant quelques minutes, le soleil apparut, mais aussitôt, de lourdes averse s'abattirent.

Un vent glacial n'a pas cessé de souffler durant toute la journée et la soirée.

Aussi le Cadurcien dut rester à la maison, et profita, assis devant une bonne table du pâté traditionnel.

Mais la rue était déserte ; la jeunesse, qui aime folâtrer, n'osa pas endosser les oripeaux du jour car le froid était trop vif.

Toutefois, le bal qui avait lieu aux Variétés, dans la journée, obtint un vif succès.

La jeunesse ne pouvant pas s'exhiber sur le Boulevard s'était rendue au bal.

Il en fut de même le soir, malgré une température glaciale que l'on n'avait pas endurée à Cahors depuis 1891.

LA SIRÈNE

La journée de mercredi des Cendres qui, à Cahors, est la plus animée, la plus joyeuse du Carnaval a été d'une tristesse sans pareille.

Peu ou prou, tous les ans, malgré la pluie, on voyait des « masques ». Mais, ce 13 février était vraiment trop peu engageant pour les jeunes gens qui tiennent à se déguiser.

Il y avait bien du soleil, mais le froid était si vif qu'il n'était pas possible, même aux plus intrépides, de revêtir un costume de pierrot.

Au reste, les promeneurs étaient rares sur le Boulevard. Les Cadurcien restaient calfeutrés dans leur « home ». On ne saurait leur donner tort.

Il n'y eut même pas de bal aux Variétés, car, probablement, les danseurs n'auraient pas été nombreux.

JEUX D'HIVER !!!

« Au moins, tiens-toi bien chaud ; ne te découvre pas ; garde ton cache-nez ; enfonce bien ton bérêt sur les oreilles et ne reste pas immobile. »

Tels sont les excellents conseils qu'en patois une bonne maman précautionneuse donnait à son gamin de 12 ans environ qui allait rejoindre des copains de classe.

« N'aie pas peur, m'aman. » Et zou ! le loupot partit en faisant claque ses soquets sur la terre gelée.

Cinq minutes après, il était avec trois camarades au pied d'un arbre. Le cache-nez, le bérêt étaient posés par terre.

Les 4 copains accroupis jouaient aux boules « o los fourialos ». Ils cessaient durant quelques secondes, le jeu, pour souffler dans leurs doigts violacés par le froid, et pour s'essuyer le nez avec la manche de la veste.

La partie était si intéressante que les 4 copains ne sentaient pas le froid, et ils sont bien capables de n'avoir attrapé aucun rhume que d'aucuns n'évitent pas même en restant les pieds sur les chenêts !

L. B.

LE FROID

La nuit de mercredi a été particulièrement froide. Dans la soirée de mardi, vers 7 heures, un vent très vif, glacial soufflait.

Vers 9 heures, les caniveaux des rues étaient glacés, les bornes-fontaines gelées ne laissant plus couler d'eau.

Au matin, le thermomètre a marqué : 15 à Cabessut ; rue Blanqui — 10, à la Citadelle — 12, rue Foch — 9 et sur le Boulevard. — 6.

A midi, le thermomètre du Boulevard et de l'Hôtel-de-Ville qui est abrité marquaient moins 1, et à 3 heures, — 4.

Mercredi, est la plus froide journée de cet hiver.

Hélas ! on annonce que cette vague de froid doit durer pendant plusieurs jours !

Espérons que les météorologistes se tromperont dans leurs prévisions !

A l'ordre de la Légion

Nous sommes heureux de publier l'extrait suivant de l'Ordre de la Légion relatif à notre excellent compatriote et ami, M. Georges Delmas, capitaine de gendarmerie à Clermont-Ferrand.

« Le colonel chef de la 13^e légion adresse des félicitations au Capitaine Delmas, commandant la section de Clermont-Ferrand qui, le 24 décembre 1928, a fait preuve de décision et de courage dans la poursuite d'un criminel armé qui, sur le point d'être capturé, s'est suicidé. »

Clermont-Ferrand, le 10 février 1929.

Nous adressons au vaillant capitaine nos bien vives félicitations.

Obsèques

Mercredi matin ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Dissès, décédé à St-Georges à l'âge de 80 ans.

Mercredi matin également, un important cortège de parents et d'amis suivit le convoi funéraire de M. Justin Boutaric, tailleur de pierre, qui fut pendant quelques temps employé à l'imprimerie du Journal du Lot.

M. Boutaric n'était âgé que de 51 ans.

Réunion des viticulteurs

Le syndicat de défense des viticulteurs de l'arrondissement de Cahors, tiendra sa première assemblée générale samedi prochain, 16 février, à 13 h. 30 très précises, au siège du syndicat, Maison de l'Agriculture (ancien évêché), à Cahors ; tous les viticulteurs de l'arrondissement sont invités à y assister.

Urgent, être exact, à 13 h. 30.

La présente publication tient lieu de convocation.

Accidents du travail

M. Valéte Gustave, 48 ans, ouvrier à l'usine à gaz, était occupé à manutentionner un sac de ferraille, lorsque, en voulant le soulever pour le changer de place, il a ressenti une vive douleur au côté gauche.

Incapacité de travail de 15 jours.

L'ouvrier Isard René, 30 ans, mécanicien chez M. Paul Albert, garage du Nord, Cahors, en perçant une pièce d'acier à eu la paume de la main droite prise par la machine.

Incapacité de travail de 12 jours.

Plainte

Plainte a été portée au Parquet de Cahors pour coups et blessures. A la suite d'une discussion un ouvrier d'origine portugaise José Ignacio, 31 ans, travaillant à l'usine hydro-électrique de Laval-de-Cère, fut frappé d'un coup de couteau et blessé aux mains par le tenancier de la cantine, nommé Kalintchenko, sujet russe.

Une enquête a été ordonnée.

Syndicat de la boulangerie du Lot

Le Syndicat de la Boulangerie du Lot organise pour le dimanche 24 février une manifestation économique sous la présidence de M. de Monzie.

A la réunion, qui aura lieu à 9 h. précises au Palais des Fêtes, des questions très importantes seront traitées, entre autres le retour au travail d'avant-guerre.

Les minotiers fournissant le département seront présents.

La réunion sera suivie d'un banquet.

Ligue des Droits de l'Homme

La Section de Cahors de la Ligue des Droits de l'Homme se réunira le dimanche 17 février à 10 heures 30 dans une salle de la Mairie.

Ordre du jour :

1. Renouvellement du tiers sortant du Comité central.
2. Election des délégués au Congrès de Rennes.
3. Renouvellement du bureau.
4. Adhésions.
5. Les articles 70 et 71.
6. Divers.

Pour le Bureau : Le Secrétaire, P. LAFARGUE.

En liberté provisoire

Le jeune Clément Manuel qui frappa d'un coup de couteau Constant Michel, a été mis en liberté provisoire.

Toutefois il sera poursuivi devant le tribunal correctionnel ainsi que Michel, pour coups et blessures reciproques.

Procès-verbal

Mercredi, un propriétaire des Tuileries (Cahors) a porté plainte au Commissariat de police contre un nommé qui faisait paître ses chevaux dans un champ de blé.

Procès-verbal a été dressé contre le nommé pour garde à vue.

Vagabond

Le nommé Félix Jolivet, 58 ans, a été mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Bretenoux pour vagabondage et défaut de carnet d'identité.

Il a été conduit et écroué à la prison de Cahors.

Coup de pieu

M. Lamartinié, propriétaire à Dégagnac, a porté plainte contre un de ses voisins, M. C..., propriétaire.

Celui-ci ne veut pas que l'on passe sur ses terres. M. Lamartinié ne tint pas compte de cette défense et il fut frappé au ventre par M. C... qui était armé d'un pieu.

Perdu

Il a été perdu près du pont Louis-Philippe un paquet contenant un marteau et un tourne-vis.

PALAIS DES FÊTES

Grâce aux efforts de l'actif et sympathique directeur du Palais des Fêtes, nous aurons le plaisir d'admirer une œuvre qui a été le « clou » de la saison cinématographique parisienne :

« Madame RÉCAMIER »

Le beau film de Gaston Ravel et Tony Le Kam est, en effet, un des rares films qui aient eu l'honneur d'être projetés sur l'Ecran de notre « Académie Nationale de Musique ».

Les Sports

AVIRON CADURCICIEN

Dimanche 17 courant, les Cadurcien auront la bonne fortune de voir évoluer à Cabessut l'excellente équipe du stade Aurillacois. Le quinze visiteur est avantagusement connu dans la région, car il a été quatre années consécutives champion d'Auvergne de première série. Des avants lourds et expérimentés, de bons demis et des trois-quarts ou les centres font, paraît-il, des étincelles ; un arrière de bonne classe.

Le stade Aurillacois aura la composition suivante :

Arrière : Marcel Gaillard.

3/4 : Bolle, Boissier, Lacaze, Dumont.

1/2 ouv. : Cebié ; mêlée : Aguttes.

Avants : Fau, Sylvain Gaillard, Couderc, Fouque, P. Roque, Barrière, Souqual, Coudere, A. Angely.

A cette redoutable formation, l'Aviron Cadurcien opposera sa meilleure équipe, probablement celle qui affrontera le 3 mars, en partie officielle, le quinze de Bort ou de Terrasson.

Sont convoqués à 13 h. 30 au terrain les joueurs suivants : Crassac Bach, Fabre, Besombes, Seilhan, Lambert, Desprats, Chapou, Bertin, Rigal, Bouquet, Marty, Delgal, Massip, Marcilhac, Gipoulou, Bibé.

La partie commencera à quatorze heures précises, les Aurillacois désirant partir à seize heures.

Nous espérons que le public, si les temps est beau, viendra encourager ses favoris, à la veille du championnat de France.

Les Jeunes Cadourcais

A Figeac les Jeunes Cadourcais (2) battent les Jeunes de Figeac par 5 buts à 0.

purent empêcher un second but avant le repos.

Durant la deuxième mi-temps, les locaux essayèrent de réagir ; ils firent des descentes impressionnantes, mais ils se heurtèrent à la vigilance insalable des arrières et du gardien de Cahors. Les J. C., à leur tour, passèrent à l'attaque et la belle entente réalisée entre arrières et demis leur mérita trois nouveaux buts.

En résumé, la science des visiteurs eut raison de l'ardeur un peu désordonnée des Figeacois. Ceux-ci pourtant possèdent d'excellents éléments ; leurs arrières et leur goal en particulier firent une bonne partie. Chez les J. C., tous les joueurs firent convenablement leur place et laissèrent au public, malheureusement peu nombreux, la meilleure impression.

A SAINT-CERES.

Football rugby. — En match amical, l'Union Sportive Saint-Céroise (1) a battu l'Union Sportive Soullagaise (1) par 16 points (3 essais, 1 but sur coup franc, 1 drop) à 3 points (1 essai).

Belle partie de jeu ouvert toute à l'avantage des locaux. La ligne d'avants impose nettement son jeu et contrôle la halle neuf fois sur dix, tant à la mêlée qu'à la touche. Demis et trois-quarts firent de belles choses ; le quinze sang et or semble avoir repris sa fougue du début de saison. Toute l'équipe est à féliciter, mais toutefois une mention spéciale est à adresser à tous les joueurs de l'équipe deuxième qui firent leur entrée dans les rangs des « séniors » ; bonne volonté fait espérer de belles parties pour la saison prochaine.

A GOURDON.

Rugby. — Union Sportive Gourdonnaise et Union Sportive Luzéchoise font match nul par 6 points (2 essais) à 6 points (2 essais).

Favorisée par une belle journée, la partie fut très intéressante et menée très vite par deux équipes également décidées à vaincre.

Luzech domina à la mêlée, mais nos avants se rachètent dans le jeu ouvert ou, bien enclavés par leur capitaine, ils malmenèrent souvent leurs adversaires.

Nos lignes arrières, quoique plus légères, ne furent nullement dominées et lancèrent des attaques classiques très applaudies.

Rien ne fut marqué pendant la première mi-temps.

A la reprise, l'ardeur dépensée au début occasionna quelques défaillances de part et d'autre. Mais le jeu resta joli et deux essais furent marqués par chaque équipe après de jolies passes de trois-quarts.

Tous nos joueurs sont à féliciter. Ils ont fourni la plus jolie partie de la saison malgré l'absence de deux titulaires. Qu'ils continuent à suivre les conseils de leur remarquable capitaine et, avec une discipline encore plus grande, ils deviendront redoutables aux meilleurs.

A SALVIAIC.

Football. — Dimanche 10 courant s'est joué le match revanche entre le Club Athlétique Salviaicois et l'équipe de Labastide-du-Vert.

Malgré une température très rigoureuse, la partie fut suivie, ainsi que nous l'avions prévu, par un très nombreux public.

Dès le début du jeu, Salviaic ména une vigoureuse offensive qui se traduisit bientôt par un but. Ce sera d'ailleurs le seul de toute la partie. A la suite de ce shoot, en effet, les lignes arrières des visiteurs ne laissèrent plus rien passer, non plus d'ailleurs que celles de Salviaic.

Sans doute est-ce à cela que l'on doit attribuer l'absence de belles descentes. Tout au long du match, les hommes des deux teams ont pratiqué un jeu de coups de pieds longs, se renvoyant la balle, sans que l'on ait pu discerner, à aucun moment, l'emploi d'une tactique bien nette de part ni d'autre.

Sans le jeu ouvert employé par les deux équipes, la partie eût été franchement sans intérêt.

A noter tout particulièrement l'anormale consommation d'arbitres qui s'est faite par suite de contestations émanées du camp visiteur. Le sifflet, tenu au début par le sympathique E. Mompant, a dû passer aux mains de notre jeune compatriote de Mercadier, lequel, insuffisamment pourvu de flegme, lui aussi, le céda à un camarade.

La fin put toutefois être sifflée sur un score de un à zéro.

Qui l'a trouvé ?

Perdu manteau bleu, enfant, rapporter chez L'Herbet, ancienne gendarmerie, Récompense.

GÉRANTS & AGENTS

demande p. vis. drog. pharm.

EPIRE AUXILIAIRE COMMERCE, 22, Place Madalesine, PARIS

Arrondissement de Cahors

Labéraudio

Mérite agricole. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote M. Faurie est nommé chevalier du mérite agricole.

Avec tous ses amis nous lui adressons nos sincères félicitations.

Bégoux

Mérite agricole. — C'est avec beaucoup de plaisir que parmi les nouveaux promus dans l'ordre du Mérite agricole, nous relevons le nom de notre si sympathique ami et conseiller municipal, M. A. Caminade.

Au nom de tous ses amis de Bégoux et du nôtre, nous lui offrons nos sincères félicitations. — F. G.

Arcambal

Carnet de deuil. — Mardi matin, une bien triste nouvelle a mis en deuil la population d'Arcambal. Le fils aîné de M. Deville, Léon, âgé de 3 ans 1/2 est mort, après quelques jours de maladie.

Maxou
Décès. — Nous apprenons avec peine le décès de M. Pierre Laborie, charpentier à Lagarrigue à l'âge de 68 ans. Nous prions toute la famille de trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.
Montgesty
Accident. — Le 4 février dernier un jeune homme de Boissières qui se rendait à Marminiac en motocyclette, heurta un chien en traversant notre commune.
Sa moto se renversa et dans sa chute le jeune homme se fit d'assez graves blessures à la tête.
Après que Mme Joseph Galthié lui eut fait un pansement provisoire, M. Joseph Galthié le ramena chez ses parents dans sa camionnette.
Nous espérons que ce jeune homme est aujourd'hui à peu près remis de cet accident.

Luzech
Promotion. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Raymond Laviale, sergent au 83^e d'infanterie à Toulouse, est promu sergent-major.
Nos félicitations.

Castelfranc
Carnet de deuil. — En quinze jours nous avons eu à enregistrer une seconde fois deux décès dans la même journée.
Dimanche matin, celui de Mme Delfau Marie enlevée à 70 ans après une longue et cruelle maladie et dimanche soir celui de M. Molinié Frédéric, enlevé après quelques jours de maladie dans sa 86^e année.
Avec M. Molinié disparaît une figure bien Castelfrancoise et des plus sympathiques.

Comme c'était un colosse, il y a quelques jours encore, on pouvait le voir tailler sa vigne ou déambuler par les rues de Castelfranc, un bon sourire sur les lèvres, la main largement tendue à tout le monde, et portant allègrement, droit et solide comme un peuplier, le poids de ses nombreuses années.
Aux deux familles en pleurs, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Saux
Contributions. — M. le Percepteur des contributions directes sera ici en tournée le 20 février, à 9 h. du matin, pour les retraits ouvriers.
Il s'arrêtera aussi à St-Matré pour le même objet. Comme c'est jour de foire à ce dernier lieu, les gens auront plus le temps de régler leurs affaires.
Nous profitons de l'occasion pour avertir les contribuables, ayant acheté ou vendu des immeubles, de se rendre à la mairie pour réclamer en vue de la réduction d'impôts accordée aux petites cotes, et cela avant le 1^{er} mars.

Puy-l'Evêque
Obsèques. — Les obsèques de M. Maurice de Jouffreau-Blazac qui trouva la mort dans l'accident d'auto que nous avons eu le regret d'annoncer, ont été célébrées à Puy-l'Evêque.
Une foule énorme venue de toutes les communes du canton se pressait derrière le char funèbre et manifestait une vive émotion.
M. Maurice de Jouffreau-Blazac qui n'était âgé que de 42 ans, était très connu et très estimé par tous ceux qui le connaissaient.
Nous renouvelons à la famille si cruellement éprouvée, nos bien sincères condoléances.

Floressas
Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Floressas s'est réuni dimanche 10 février à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Brugaillères, maire. Sept conseillers sont présents.
Le Conseil approuve la liste des indigents ayant droit à l'assistance médicale gratuite, telle que l'a proposée la Commission administrative du Bureau de bienfaisance.

En exécution des propositions de la Commission paritaire des maires et des secrétaires de mairie, réunie à la Préfecture du Lot le 29 novembre dernier, le Conseil municipal, sur la proposition de M. le Maire, reconnaissant les services rendus par l'instituteur-secrétaire de mairie, décide de le porter à la 4^e classe de son emploi et lui accorde en conséquence une augmentation de traitement de 200 fr. à dater du 1^{er} janvier 1929.

Saisi d'une nouvelle lettre de M. le Directeur Régional des Postes, demandant au Conseil son avis sur l'arrivée du courrier postal de Paris, par Cahors, au lieu de l'arrivée par Libos, le Conseil municipal maintient sa délibération du 1^{er} novembre 1928, et demande le maintien du statu quo, c'est-à-dire l'arrivée du courrier par Libos.
Le Conseil municipal émet ensuite deux délibérations relatives au mauvais état des routes.

Dans l'une, il demande que le rechargement cylindre qui avait été prévu il y a quelques années sur la route de Floressas à Vire, soit inscrit à nouveau sur la liste des prochains rechargements à faire dans le canton de Puy-l'Evêque.
Dans l'autre, le Conseil demande à l'Agent-Voyer de Puy-l'Evêque de faire effectuer des travaux de coupures et d'enlèvement des broussailles sur les chemins vicinaux de la commune avec les fonds inscrits au Budget communal. La saison ne se préte plus à l'épandage des pierres cassées, le Conseil demande qu'il cesse d'être fait jusqu'à l'hiver prochain.
En fin de séance, l'Assemblée communale adopte, en principe, la demande de création d'une Agence postale à Floressas.
La séance est levée à 11 heures.

Arrondissement de Figeac

Figeac
Le mauvais temps. — Mardi matin Figeac s'est éveillé sous un blanc manteau de neige. Dans la nuit la chute avait été si abondante que, malgré la pluie qui s'y trouvait mêlée la couche atteignait 10 centimètres par endroits. Dans la région de Cardillac on signalait jusqu'à 30 et 40 centimètres. Mais malgré son épaisseur cette couche n'a pas résisté à l'action de la pluie survenue dans la matinée et a disparu presque entièrement.
Dans la soirée et au cours de la nuit de mardi à mercredi la température s'est notablement abaissée et moins 14 degrés ont été constatés en divers points. Ainsi l'hiver se prolonge avec son cortège de misères réduisant bien des travailleurs au chômage.

St-Jean-de-Laur
Récompense. — Nous apprenons avec plaisir que notre dévoué instituteur, M. Romec, vient d'obtenir un prix de 200 francs pour enseignement agricole. Cette récompense est bien justifiée. M. Romec qui exerce dans la commune depuis plus de 30 ans, est le fondateur de la Mutuelle-Bétail, qui a rendu des services aux agriculteurs. Sur son initiative, une association syndicale a été formée pour la construction d'une citerne avec abreuvoir-lavoir sur la place publique. En ce moment il s'occupe activement d'une autre association syndicale pour l'assainissement des prairies de Lestang. Les anciens élèves lui sont reconnaissants du dévouement qu'il porte aux intérêts de la commune et aux œuvres agricoles.

Inspection des écoles. — Le 2 février, le sympathique inspecteur primaire de Figeac, M. Bouchilloux, a visité nos deux écoles. Il a été très satisfait des réponses des élèves, de leur travail et de leur bonne tenue du matériel scolaire. Nos félicitations à M. Romec et à Mlle Bach, nos dévoués instituteurs et institutrice.
A ce propos, et en reconnaissance

Livernon
Notre foire du premier mardi de février a été très importante.
Voici les cours pratiqués :
Boeufs de travail de 5.500 à 6.000 fr.;
Bovillons de 1.500 à 2.000 fr.; Vaches de 3.000 à 3.500 fr., le tout la paire.
Brebis de 150 à 200 fr.; Brebis avec agneau de 250 à 300 fr.; Agnelles de 150 à 180 fr.
Agneaux pour la boucherie 7 fr. le kilo.
Poulets, 5 fr.; Poules, 4 fr. 50; Lapins domestiques, 3 fr., le tout le demi-kilo.
Œufs, 8 fr. la douzaine.

Reyreignies
Tuë par un arbre. — Le jeune Cassan Célestin, âgé de 17 ans, aidé de son grand-père, procédait à l'abatage d'un arbre, quand celui-ci tomba brusquement et écrasa le jeune homme.
La mort fut instantanée. La gendarmerie s'est rendue sur les lieux et enquête.

St-Céré
Mariage. — Samedi dernier, 9 courant, a été célébré, à midi en l'église Saint-Jacques-de-Haut-Pas, à Paris, le mariage de Mlle Marguerite Mazet avec M. le docteur Robert Wider, Mlle Marguerite Mazet est la nièce de M. A. Faure, négociant à Saint-Céré, et de M. L. Faure, président de tribunal à Châteaoux. Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Etat civil du mois de janvier. — Naissances : 2 janvier, Suzanne-Régine-Augustine Martin à Narbonne; 3 janvier, Marie-Jacqueline Verdier, rue de la République; 6 janvier, Georges-Paul-Lucien Pestell à Loustalou; 27 janvier, Yves-Jules Arestié, Avenue Bourseul; 30 janvier, Louis-Paul Marmidié à Lardy.
Mariages : 12 janvier, Fernand-Maurice Taurand, 23 ans, cultivateur à Chaplat et Yvonne-Célestine Cancé, sans profession, à St-Céré; 25 janvier, Charles-Jean Pestarino, d'émigration, 32 ans et Marie-Louise-Euphrasie Lafon, 25 ans.
Décès : 1^{er} janvier, Bénéchie Pierre, 87 ans, Hôpital-hospice; 2 janvier, François Gouffard, 85 ans; 3 janvier, Paul-Louis Herbutou, 40 ans, à La Mole; 5 janvier, Antoine Marcelliac, 72 ans, avenue Victor-Hugo; 13 janvier, Anastasie Lapergue, 61 ans; 15 janvier, Jean Mazou, 69 ans, Croix de Lagarde; 23 janvier, Marie-Joséphine Mazes, veuve Bannier, 71 ans; 30 janvier, Albine Valadou, 75 ans, Boulevard Carnot; Marie Frayne, 81 ans; 31 janvier, André Frégeac, 82 ans.

Football rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Quand il fait froid
Gercures
Crevasses
Engulures
disparaissent par
l'emploi quotidien
de la
CRÈME SIMON

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Nos sapeurs-pompiers. — Très prochainement, nos sapeurs-pompiers communaux vont procéder, dans plusieurs quartiers de Gourdon, à divers exercices et particulièrement à des expériences de sauvetage à la corde à nœuds de chaise ou d'amarre.
Ces exercices, dictés par le seul sentiment du devoir, seront, nous n'en doutons pas, appréciés comme il convient par la population toute entière.
A ce propos, et en reconnaissance

du dévouement de nos sapeurs, nous ne saurions trop engager nos concitoyens à réserver le meilleur et le plus fructueux accueil aux cartes de bienfaiteur qui leur seront incessamment présentées par une délégation en tenue et dont la modeste contribution (5 et 10 fr.) sera, pour ce corps de volontaires, le plus précieux des encouragements.

Etat civil du mois de janvier 1929. — Naissances : Marie-Georgette Simonato, rue de l'Hôtel-de-Ville; Joseph-Lucien Rouquié, au Margis; Charles-Yves Scarpéri, au Bos de Prouillac.
Mariages : Antonin-Fernand Mazet, cultivateur, 23 ans, à Gourdon et Méline Delchié, s. p., 18 ans, au Moulin-Bas, commune de Gourdon.
Décès : Hélène Bennet, 80 ans, épouse Cussac, place de l'Hôpital; Auguste Vielmont, épicière, 67 ans, avenue Cavaignac; Marie Vidal, 80 ans, place de l'Hôpital; Gilbert Villés, 2 ans 6 mois, à Saint-Romain; Baptiste Delchié, 13 mois, à Lestivinie; Apollonie Bouygués, 53 ans, épouse Bennet, à Gagnepa; Pierre-Auguste Mouniou, charron, 71 ans, avenue Gambetta; Fernand Gattoni, 11 mois, rue Danglars.

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Martel
Billets de banque retrouvés. — M. Magne fils, minotier à Souillac, avait effectué plusieurs paiements samedi à Martel, lorsqu'il s'aperçut qu'il lui manquait une liasse de 10 billets de 100 francs.
M. Eugène Laville, 27 ans, gérant des magasins du Syndicat agricole de la région, qui avait payé à M. Magne, un wagon de maïs, dont le montant s'élevait à 15.000 fr., s'aperçut en faisant sa caisse qu'il avait 1.000 francs en trop.
Immédiatement prévenu, inutile de dire que le perdant fut tout heureux de rentrer dans ses fonds.
Tous nos compliments à notre jeune compatriote pour cet acte spontané de probité.

Bonne prise. — Depuis quelque temps et à différentes reprises, M. Leymarie ayant trouvé plusieurs poules et lapins tués dans son domaine de Comberousse, se décida à poser un piège. Quelle ne fut pas la surprise de Mme Leymarie, en allant soigner sa volaille mercredi dernier, de voir pris au piège un superbe putois qui se débattait en montrant ses longs crocs.
A l'aide d'une fourche elle put abattre l'animal qu'elle emporta, toute fière, à son domicile à Martel. Ce mammifère carnivore est, comme on sait, très redoutable, en hiver surtout, pour les basses-cours, car ses ongles assez longs et acérés lui permettent de grimper aisément le long des murailles et de franchir tous les obstacles pour assouvir sa faim. Sa fourrure, qui n'a été vendue que 40 francs, aurait, paraît-il, valu 100 fr. au commencement de l'hiver.

Etat civil. — Naissance : Jean Lacroix, au village du Mas-Delpech.
Mariage : Arthur Devès, domicilié au Saulou, et Marie-Louise Sarraudie, domiciliée au Pigeon.
Salviac
Les fêtes de Carnaval. — Les fêtes de Carnaval ne sont plus en honneur dans notre cité, le mauvais temps aidant on ne rencontrait personne dans les rues, le ciel était gris et menaçant, un vent aigre et froid soufflait, par intervalle de lourds nuages chargés de pluie crevaient et ruisselaient.
Les fêtes de l'âne, celle des fous, les jeux à l'abri de l'Ermitage, les bals fréquentés par de nombreux masques couverts de plumes et grimés, tout cela n'est plus.
Mais où sont les réjouissances d'autan ?

Peut-on dire cependant que nos jeunes gens sont mélancoliques ?
Nous ne le pensons pas.
Nous avons vu « les plus de soixante ans » rentrer tristement chez eux chantant à mi-voix les refrains des vieilles cantilènes (eux-mêmes ont oublié les couplets) en cachette, presque en sourdine, craignant les moqueries et les quolibets.
Et tout cela a paru profondément triste, on a dit avec raison que la campagne n'intéressait plus nos jeunes gens.
Cela n'est peut-être que trop vrai ? A moins que l'on ne sache plus s'amuser !

Distinction honorifique. — Notre excellent concitoyen M. Behengut Jean de Fréjaville, près Salviae vient d'être décoré du mérite agricole.
Nos bien sincères félicitations.
Accident. — Lundi, M. Valette, qui se trouvait dans la scierie qu'il possède au lieu de Guillane, sur le ruisseau de l'Ouragoux, a été blessé à la jambe droite par la chute d'une grosse pièce de bois de peuplier.

DEPÊCHES

Paris, 11 h. 50.
Aimables enfants !!!
De New-York. — La police a arrêté un écolier de 12 ans, au moment où il tentait de vendre une baguette volée.
Il s'est vanté d'avoir participé à plus de 150 cambriolages. Il portait un revolver, un couteau et tout un attirail de cambrioleur.
Deux autres gamins de 9 et 13 ans ont été également arrêtés.

Le froid en Allemagne
De Berlin. — Les écoles sont fermées pour 8 jours. Les établissements de bains vont être également fermés faute d'eau et de charbon.
On craint que si le dégel n'intervient pas bientôt, les denrées de première nécessité ne manquent.
Le thermomètre, dans toute l'Allemagne, oscille entre 15 et 37 au-dessous de zéro.

Le froid en Autriche
De Vienne. — Plusieurs milliers de personnes ont pillé dans la gare centrale, 5 wagons de charbon destinés au peuple.
La police, devant tant de misère, n'a même pas cherché à intervenir.
Après la bagarre, on a relevé 50 malheureux dont les membres étaient gelés.

AVIS DE DÉCÈS
Madame Veuve BIOT et sa fille ;
Madame Veuve BACH et son fils, à Albas ;
Monsieur IMBERT Jules, à Cahors ;
Madame et Monsieur ROUS Jules ;
Messieurs et Madame ROUX frères et leur famille ;
Madame et Monsieur BONNEVILLE, imprimeur ;
Madame et Monsieur DAVID et leur famille ;
Monsieur BERBIE et ses enfants, quai Ségur ;
Madame et Monsieur BESOMBES, Commis des Postes et leur famille ;
Monsieur FLOUROUS et sa famille à Bordeaux,
ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Jean-Pierre CRAYSSAC
né à Cahors, le 8 juin 1844, demeurant rue Brives, n° 20.
et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi matin, 15 février, en l'Eglise Cathédrale, à 9 heures.
Réunion, maison mortuaire, 20, rue Brives.

AVIS DE DÉCÈS
Monsieur et Madame Jean ARTIGALAS ;
Monsieur et Madame Emile ARTIGALAS et leurs enfants ;
Madame SCHUMACKER, née ARTIGALAS ;
Madame Veuve Angèle CREON, née ARTIGALAS, et leurs enfants ;
Monsieur et Madame Gaston ARTIGALAS et leur fille ;
et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Suzanne ARTIGALAS
leur mère, belle-mère, grand-mère, arrièr-grand-mère, tante et cousine, décédée à Cahors, le 13 février 1929, à l'âge de 94 ans, et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu le samedi 16 février, à 9 heures précises.
Réunion à la maison mortuaire, Quai Cavaignac.
Il ne sera pas envoyé de lettre de faire-part.

REMERCIEMENTS
Les familles ALMÉRAS, LAUCOU, DÉRAMONT, RAYNAL et MOURGUES, et tous les autres parents, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de
Jean ALMÉRAS

REMERCIEMENTS
Mme Veuve BOUTARIC et ses enfants ;
Monsieur et Madame CHARMOILLEAUX, née BOUTARIC, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de
Monsieur Justin BOUTARIC
tailleur de pierres

DANGEREUSE CONFUSION
Il ne faut pas confondre la Quintonine avec d'autres produits présentés dans le commerce sous une forme analogue et qui sont loin de posséder la même efficacité. Les éléments qui entrent dans la composition de la Quintonine sont, en effet, choisis et dosés avec un soin tout particulier et selon une formule spéciale : extrait à base de quinquina, mais judicieusement mêlé à d'autres produits toniques, cette préparation est la plus puissante et la plus agréable des reconstituants. Son usage est très facile puisqu'il suffit de verser dans un litre de bon vin ordinaire le contenu d'un flacon de Quintonine pour obtenir un vin fortifiant de premier ordre. Les remerciements que nous recevons journellement pour avoir divulgué cette recette, sont la meilleure preuve que nous puissions donner de son efficacité. Son prix en rend l'achat facile. 4 fr. 95. Toutes Pharmacies et pharmacie Orliac à Cahors.

ON DEMANDE
UN BON OUVRIER BOULANGER
S'adresser au Bureau du Journal
L'HOTEL DE L'EUROPE CAHORS
Demande Apprenti Cuisinier
présenté par ses parents
Pour être agréable
aux lecteurs de ce journal
Mme Marcelle FRANCE
et son élève, Medium Psychomètre,
consultera par correspondance, pendant un mois, à partir de 10 francs
Adresser lettres et mandats, 63, rue Monge, PARIS, 5^e.

MACHINES A TRICOTER 11^{er} lang. et jauges.
Travail assuré. Catal. approx. gratuit.
LAINES toutes nuances. Echant. gratis. — LA
NANTES. LABORIEUSE, 10, quai d'Orléans, NANTES.

PRINCESSES

DE
SCIENCE
Par Colette YVER

DEUXIEME PARTIE

IV

— Comment ! s'écria Thérèse indignée, votre science, votre art, tout ce que vous avez acquis, la femme que vous êtes enfin, tout s'évanouit, tout s'efface devant le vœu égoïste d'un homme !...
C'est bien le moins, commença la jeune fille, oui, c'est bien le moins. Je suis pauvre et je ne suis pas belle, j'ai des robes de mendiant, je passe dans les rues sans que nul se retourne, personne ne m'a jamais remarquée. Paul est riche, il est apprécié, et l'on dit qu'il a un brillant avenir ; il est libre, heureux, dans son pays ; il pouvait faire un beau mariage, et c'est moi qu'il prend. Il ne sera plus libre, il sera moins riche, parce qu'il aura une femme ; le brillant avenir lui deviendra difficile, car je ne lui apporterai pas les hautes relations qui le facilitent. Et quand il me demandera d'être toute à lui, je refuserais... Non, non, c'est trop naturel, ce qu'il veut là.

— Nature ? reprit Thérèse qui s'exaltait, dites injuste plutôt ! Une femme, dans le mariage, n'a-t-elle pas le droit d'exister encore individuellement, de parachever son développement, de suivre ses goûts, d'affirmer sa personnalité, enfin ? Doit-elle renoncer, mariée, à la vie que, jeune fille, elle avait conçue ?
Cela fait bien des droits, répliqua la douce Dina, mais n'a-t-elle pas aussi des devoirs, la femme ? Moi, je lui en vois beaucoup, et, en me mariant, je les accepte tous et je les aime. Je crois que nous ne sommes point pareilles à l'homme ; nous sommes près de lui que des « assistantes », comme on dit en Russie ; toute notre raison d'être est là : l'aider à vivre, à être heureux...
— Des esclaves, alors ? fit Thérèse, boudeuse.
— Oh ! je n'emploie pas de si grands mots : je dis « épouse ». Moi, tout simplement ; cela signifie que la femme qui porte ce titre s'est vouée à un homme. Dit-on : « vouée » ou « dévouée », en français, dans ce cas-là ?
Le docteur était fort agité :
— Mais, mademoiselle Skaroff, une femme-médecin peut être toute dévouée à son mari ! Je suis heureux pour Paul de votre générosité ; il vous saura gré d'avoir déferé à son désir ; mais laissez-moi croire cependant que l'exercice de la médecine n'est pas pour empêcher la femme de remplir avec dévouement ses devoirs d'épouse.

Il n'avait pas achevé de parler que la porte se rouvrit pour le service ;

mais ce ne fut point Léon qui entra. Rose, la vieille cuisinière, le bonnet en arrière découvrant ses bandeaux gris, grande, épaisse sous son caraco flottant que serrait le tablier bleu, apportait elle-même la langouste. Son embonpoint lui faisait tenir le plat en avant, presque à bras tendus ; elle le déposa sur la table, d'un air digne et offensé, en déclarant :
— J'ai voulu venir m'excuser près de Monsieur. Il paraîtrait que j'ai fait un déjeuner contraire aux goûts de Monsieur ; Monsieur peut croire que j'en ai bien du regret, d'autant que Madame, dans sa contrariété, a été dure pour moi. Je ne puis pourtant pas deviner les goûts de Monsieur. Selon Madame, on m'aurait dit autrefois de ne jamais faire de langouste ni de poulet chaud, mais un ordre vous est vite parti de la tête. Monsieur Herlinge, lui, pourrait le dire : quand je servais chez les parents de Madame, jamais Monsieur Herlinge n'a eu un mot à me dire sur le compliment, un jour ou l'autre. Mais aussi, là, c'était bien différent : Madame Herlinge donnait tous les ordres, elle était toujours là, on savait ce qu'on avait à faire...
Guéméné l'arrêta net :
— C'est bien, Rose, la cause est entendue, n'y revenons plus.
Mais Thérèse avait rougi, comme si son honneur même eût été attaqué.
— Ces vieux domestiques sont intolérables ! dit-elle en haussant les épaules. Celle-ci, pour avoir servi dix ans chez ma mère, se croit tout per-

mis. Il me sera impossible de la conserver.

Puis, voyant l'assiette vide de son mari :
— Ah ! mon pauvre chéri ! mon pauvre chéri ! comme je suis ennuyée de te voir si mal déjeuner !
Et, comme un silence pénible pesait dans la salle à manger, Dina, qui suivait le cours de ses pensées, crut faire une diversion heureuse en racontant :
— Nous avons rencontré tout à l'heure « ce bon monsieur Adeline » qui promenait ses enfants. Savez-vous dans quel endroit il les avait conduits ? A la Morgue, docteur, à la Morgue !
Elle riait encore en songeant à l'air embarrassé de « ce bon monsieur Adeline » trainant avec lui sa bande indisciplinée. Il avait pris sur son déjeuner le temps de cette excursion macabre, faite à la diable, entre deux expéditions à l'économat de la Pitié. Affecté par les épigrammes des quatre écoliers en vacances, il ressemblait à ces veufs maladroits et pitoyables qu'on voit parfois chargés d'enfants. Contraints, misérables, ignorants des gestes de la mère, ils s'efforcent de la remplacer, mais sans atteindre à sa subtile adresse féminine ; ils y perdent même le rôle de leur paternité normale et deviennent un parent neutre, tour à tour violent et faible, dépourvu d'autorité.

— Oui, reprit mademoiselle Skaroff, on dirait un veuf. Sa femme est là pourtant, et si excellente, la pauvre doctoresse ! Mais voilà, son métier la surmène. Appelée au dehors à

toute heure, le jour, la nuit, comment pourrait-elle encore s'occuper régulièrement du bien-être des siens.

— Une femme-médecin n'a pas quatre enfants, aussi ! s'écria Thérèse, que ce tour de la conversation irritait soudainement.
Une crispation passa sur le visage de Guéméné, qui tordit silencieusement sa moustache. Il avait pâli. L'éventualité d'une maternité pour Thérèse — souhaitée par le mari, redoutée par la femme — était une question épineuse dans le jeune ménage. D'un commun accord, ils évitaient d'en parler, et les circonstances faisaient jusqu'ici que l'enfant, cette cause latente de désaccord, demeurait pour la jeune femme un péril menaçant mais lointain ; elle s'habitua à le moins craindre à mesure que le temps s'écoulait sans lui donner ce qu'on nomme « des espérances ».
— Moi, déclara Dina, j'adore les enfants.

— Nous sommes des êtres de famille, dit Guéméné rêveusement. C'est un instinct puissant que notre désir d'une descendance. On veut se continuer dans la vie, malgré la mort, créer des sujets d'affections nouvelles. Le cœur a, comme la chair, ses besoins inductibles.

— Avec quatre diables comme ceux des Adeline, fit en riant la jeune Russe, une femme doit avoir ses désirs de tendresse largement comblés, et cette bonne doctoresse, j'en suis sûre, se passera volontiers d'exercer la médecine.
— C'est extraordinaire, Dina, com-

me vous en parlez légèrement de cette médecine pour laquelle je vous croyais tant de ferveur ! dit Thérèse. Je vous ai vue, ce matin, en pleine passion de travail ; une heure passe, et vous en voici détachée.
Dina réfléchissait tout haut :
— J'aimais mon métier ; c'était bien juste : je ne pouvais avoir foi qu'en lui. Il était ma sauvegarde. Il devait me nourrir. Je m'étais donnée à lui. C'était mon mari, à moi : comment le nourrir ? Mais, quand je trouve ce qu'une femme désire toujours le plus, l'amour, ah ! je serais folle de me montrer récalcitrante. Ne trouvez-vous pas ?

On sonna en bas, à la porte d'entrée. Guéméné regarda sa montre.
— Une heure, dit-il ; la consultation ! Tant pis, les clients attendront. Aujourd'hui, je déjeune au dessert.
Mais, au bout d'un instant, Léon entra :
— C'est monsieur le docteur Paul qui voudrait parler à Monsieur.
Thérèse et son mari sourirent. Le docteur dit :
— Paul vient me demander une consultation ; il est très malade... Si vous montiez la lui donner, mademoiselle Skaroff ?... Pour le cas dont il s'agit vous serez la plus habile.

— Ma première consultation, alors ! fit Dina en se levant de table.
(A suivre)

PROCHAINEMENT: Au Palais des Fêtes: MADAME RÉCAMIER

Tourments et satisfaction

Il y avait déjà des mois, de longs mois — car le temps compte double quand on souffre — que Mlle Lucie Housel, jeune et courageuse orpheline, demeurant à Prez-sur-Marne, par Bienville (Haute-Marne), avait beaucoup à se plaindre de l'état de sa santé.

« L'hiver dernier, écrit Mlle Housel, j'ai eu du rhumatisme dans les jambes et j'étais devenue très anémique, l'appétit n'allait plus guère, j'avais très mal à l'estomac. Et cela n'était cependant rien à comparer avec mes points de côté. J'avais surtout un point au cœur. On aurait dit qu'une aiguille m'entraînait dans le corps quand je respirais. Enfin, mes forces déclinaient tous les jours. Heureusement, ma grand-mère connaissait les Pilules Pink, qui lui avaient fait beaucoup de bien il y a plusieurs années. Elle me dit d'en faire une cure. Je m'y suis mise et, moi aussi, j'ai pu me rendre compte combien les Pilules Pink sont efficaces, car mes forces se sont bien relevées. J'ai de l'appétit et je ne souffre plus de l'estomac. Je suis très contente des bons résultats que m'ont donnés les Pilules Pink. »

Les Pilules Pink, régénérateur du sang, tonique du système nerveux, puissant stimulant des organismes débilités, manifestent une incontestable supériorité dans tous les cas d'anémie, neurasthénie, affaiblissement général, troubles de la croissance et du retour d'âge, maux d'estomac, maux de tête, épouement nerveux, irrégularité des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt: P. P. Barret, 23, rue Ballu, Paris, 6 fr. la boîte, 33 fr. 50 les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

Chemin de fer de Paris à Orléans

L'art en cartes postales

En présence du succès obtenu par les cartes postales illustrées, reproduction fidèle de ses affiches touristiques en couleurs, la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de faire paraître une nouvelle série de 10 sujets différents (Châteaux de la Loire, sites et monuments de Bretagne, d'Auvergne, d'Entre Loire et Garonne, types espagnols et Nord Africains).

Ces cartes intéresseront tout particulièrement les artistes, les membres de l'enseignement, les collectionneurs et les touristes.

On les trouve dans les principales gares et bureaux de ville du dit réseau au prix de 2 francs la pochette de 10 sujets.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (Etranger : 2 fr. 60), au bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à PARIS (XIII).

LIVRET-GUIDE OFFICIEL (Edition du Service d'Hiver au 6 octobre 1923)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente dans les principales gares de son Réseau, au prix de 3 fr. 50 l'exemplaire, son Livret-Guide Officiel illustré comprenant notamment l'horaire complet des trains au 6 octobre 1923.

Comme précédemment, ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 95 pour la France et 7 fr. 70 pour l'Etranger, en mandat-carte ou timbre-poste français, au Bureau de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert à Paris (13^e).

Chemin de fer de Paris à Orléans et Compagnie Internationale des Wagons-Lits.

Avec la vitesse, le confort...

Des Wagons-Salons de 1^{re} et 2^e classes circulent entre Paris et Bordeaux dans les grands rapides de soirée N^{os} 15 et 16.

Ces trains, dont l'horaire commode et la vitesse très élevée ont fait le grand succès, ne le cèdent à aucun rival en matière de confort.

Voyagez confortablement entre Paris et Bordeaux

Dans les grands rapides de soirée 15 et 16 — Paris-Bordeaux et vice-versa — circule un Wagon-Salon « Pullman » de 1^{re} classe et un Wagon-Salon « Pullman » de 2^e classe.

Le « Pullman » 1^{re} classe est semblable aux voitures bien connues du Sud-Express.

Le « Pullman » 2^e classe est accessible aux voyageurs munis de billets de 2^e classe moyennant un supplément modéré qui donne au total un prix intermédiaire entre la 2^e et la 1^{re} classe.

Il est luxueux et bien aéré. On y mange à sa place, sans se déplacer pour aller au Wagon-Restaurant.

Il y a ainsi dans les rapides Paris-Bordeaux des places convenant à toutes les préférences.

Services de Wagons-Lits 2^e classe entre Paris et Toulouse et vice-versa

Dans les trains express de nuit 77 et 78 — Paris-Toulouse, Toulouse-Paris — circule un Wagon-Lits de 1^{re} et 2^e classes.

Les compartiments de 2^e classe de cette voiture sont plus confortables que ceux des Wagons-Lits à classe unique qui circulaient il y a fort peu d'années.

On peut y faire le voyage de Paris à Toulouse ou vice-versa avec un billet de 2^e classe en payant un supplément; pour un voyage simple à place entière le total du billet et du supplément ne s'élève qu'à 385 fr. 80 contre 323 fr 50 en 1^{re} classe ordinaire.

Services de Wagons-Lits 2^e classe entre Paris et Bordeaux et vice-versa

Dans les trains express de nuit 33 et 34 — Paris-Bordeaux, Bordeaux-Paris — circule un Wagon-Lits de 1^{re} et 2^e classes.

Les compartiments de 2^e classe de cette voiture sont plus confortables que ceux des Wagons-Lits à classe unique qui circulaient il y a fort peu d'années.

On peut y faire le voyage de Paris à Bordeaux ou vice-versa avec un billet de 2^e classe en payant un supplément; pour un voyage simple à place entière le total du billet et du supplément ne s'élève qu'à 299 fr. 05 contre 265 fr 40 en 1^{re} classe ordinaire.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

PRIX DU FLACON : 14 francs

Un seul modèle de Flacon

GRANDEUR UNIQUE

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE OMNIBUS RURALE

SERVICE POSTAL — TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

HORAIRES du CIRCUIT de FIGEAC à partir du 1^{er} Juin 1927

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1		LOCALITÉS	HORAIRE N° 2	
	MATIN	SOIR		MATIN	SOIR
Figeac-Gare	dép. 7 ^h 5		Figeac-Gare	dép. 7 ^h 5	
Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 ^h 15	Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18 ^h 15
Figeac-Gare		18 5	Figeac-Gare		18 5
Capdenac-le-Haut	7 50	17 50	Lunac	7 55	17 50
Port-de-Capdenac	8 »	17 35	Saint-Félix	8 10	17 35
Clayrou	8 15	17 20	Felzins	8 25	17 20
Cuzac	8 35	17 10	Lentillac	8 40	17 5
Lentillac	8 55	16 50	Cuzac	9 »	16 45
Felzins	9 10	16 35	Clayrou	9 10	16 25
Saint-Félix	9 25	16 20	Port-de-Capdenac	9 25	16 10
Lunac	9 40	16 5	Capdenac-le-Haut	9 40	16 »
Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40	Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40

Les horaires n° 1 et n° 2 seront observés alternativement. Le sens de la marche sera ainsi inversé tous les jours y compris les dimanches.

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Figeac - Capdenac-le-Haut, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION								
	CAPDENAC-LE-HAUT	PORT-DE-CAPDENAC	CLAYROU	CUZAC	LENTILLAC	FELZINS	SAINT-FÉLIX	LUNAC	FIGEAC Bureau de Poste
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.
CAPDENAC-LE-HAUT	2 »	1 »	3 75	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
PORT-DE-CAPDENAC			1 75	3 »	4 »	4 75	5 »	5 »	5 »
CLAYROU			1 25	2 25	3 50	4 25	4 75	5 »	5 »
CUZAC				1 25	2 25	3 »	3 75	4 »	5 »
LENTILLAC					1 25	2 »	2 50	3 »	4 »
FELZINS						1 »	1 50	2 75	4 25
SAINT-FÉLIX							1 »	2 »	3 50
LUNAC								1 50	3 »
									1 50

Sens Figeac - Lunac, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LOCALITÉS DE DESTINATION								
	LUNAC	SAINT-FÉLIX	FELZINS	LENTILLAC	CUZAC	CLAYROU	PORT-DE-CAPDENAC	CAPDENAC-LE-HAUT	FIGEAC Bureau de Poste
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.	Fr. o.
LUNAC	1 50	3 »	3 50	4 25	5 »	5 »	5 »	5 »	5 »
SAINT-FÉLIX		1 50	2 »	2 75	4 »	5 »	5 »	5 »	5 »
FELZINS			1 »	1 50	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »
LENTILLAC				1 »	2 »	3 »	4 25	4 75	5 »
CUZAC					1 25	2 25	3 50	4 »	5 »
CLAYROU						1 25	2 25	3 »	4 75
PORT-DE-CAPDENAC							1 25	1 75	3 75
CAPDENAC-LE-HAUT								1 »	2 50

Tarif des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilogs	0 fr. 60
3 à 5 kilogs	1 fr. »
5 à 10 kilogs	1 fr. 50
10 à 25 kilogs	2 fr. 25
25 à 50 kilogs	3 fr. 50
Bicyclettes accompagnées	1 fr. en messag., suiv. poids
Voitures d'enfants accompagn.	1 fr.

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont perçables d'aucune taxe d'itinéraire dans les gares sur les gares par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont perçables de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxés 0 fr. 60 et 70 francs pour les colis taxés 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les dépôts :

- émission de mandats supérieurs à 500 fr. 0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
- paiement de mandats supérieurs à 500 fr. 0 fr. 10 par livret.
- versements et remboursements à la C. N. E. 0 fr. 10 par livret.
- réglement et remplacement des livrets. 0 fr. 20 par télégramme.
- expédition des télégrammes. 0 fr. 20 par télégramme.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Figeac et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez l'imprimeur quel commerçant qui lui sera notamment désigné (boulangers, bouchers, épiciers, merciers, etc., etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

La Phosphiode Garnal

MÉDICATION IODO-TANNIQUE PHOSPHATÉE

Remplace agréablement et avantageusement L'HUILE DE FOIE DE MORUE

Dans son traité des « Médicaments Usuels », 6^e édition, page 138, M. le Docteur MARTINET affirme que « les iodo-tanniques constituent, avec l'huile de foie de morue, les médicaments les plus efficaces, le climat marin, les bains salés, la médication de choix du lymphatisme et de la scorbut ».

ACTIONS ET INDICATIONS de

la PHOSPHIODE GARNAL.

Spécifique du lymphatisme par son iode — Astringent

Tonique par son tannin

Reminéralisant par son phosphate de chaux

La PHOSPHIODE GARNAL

est indiquée

- 1^o dans tous les états lymphatiques : lymphatisme, scorbut, adénopathies, hypertrophies amygdaliennes, végétations adénoïdes ;
- 2^o dans la convalescence des maladies infectieuses, les états dépressifs, les états pré-tuberculeux et les premiers stades de la tuberculose pulmonaire ;
- 3^o dans les états où le déminéralisation prédomine : rachitisme, arrêt de croissance, phosphaturie, prédispositions tuberculeuses, hyposphyties, etc., etc...

Mode d'emploi :

Une cuillerée à soupe à un verre à madère (suivant l'âge) au début de chacun des deux principaux repas.

Prix du flacon (impôt compris) : 14 francs

Laboratoire de la PHOSPHIODE GARNAL

CAHORS — 97, boul. Gambetta — CAHORS

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

Ge CAHORS (Lot) Gd

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

1, Rue des Capucins

ANNEXE :

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE Ge Gd PRIX MODÉRÉS

